

Flash

RECENSEMENT

Info

NAVAILLES ANGOS



Flash Info

N°2bis • JANVIER 2015

Recensement à Navailles-Angos du 15/01 au 15/02 2015



RECENSEMENT

de la population 2014



CETTE ANNÉE, VOUS ÊTES CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT
Le recensement de la population, c'est utile, c'est sûr, c'est simple.

www.le-recensement-et-moi.fr

1 - LE RECENSEMENT, À QUOI ÇA SERT ?

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou déterminer les moyens de transports à développer sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous. Vous trouverez, au dos, toutes les informations pour connaître la marche à suivre.

Le recensement se déroule :
Dans les communes de moins de 10 000 habitants :

- jusqu'au samedi 15 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane,
- jusqu'au samedi 1^{er} mars à La Réunion.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus :

- jusqu'au samedi 22 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane,
- jusqu'au samedi 8 mars à La Réunion.

Prochaine visite de l'agent recenseur



Insee & votre commune

2 - CONCRÈTEMENT, ÇA SE PASSE COMMENT ?

1. UN AGENT RECENSEUR RECRUTÉ PAR VOTRE MAIRIE SE PRÉSENTE CHEZ VOUS

Il vous remet :

- Une feuille de logement
- Autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement, quel que soit leur âge.

2. VOUS REMPLISSEZ LES QUESTIONNAIRES

L'agent recenseur est là pour vous aider si vous avez des questions.

3. L'AGENT RECENSEUR VIENT LES RÉCUPÉRER

Quelques jours plus tard, au moment convenu lors de sa première visite, l'agent passe à votre domicile.

Si vous êtes souvent absent(e) de votre domicile, vous pouvez :

- Confier vos questionnaires remplis, dans une enveloppe, à quelqu'un qui les remettra pour vous à l'agent recenseur.
- Renvoyer directement les questionnaires à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee de votre région.

4. POUR CONNAÎTRE LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : www.insee.fr

La feuille de logement permet de recueillir des informations sur votre habitation (type, surface, année de construction...).

Le bulletin individuel permet de recueillir des informations sur la situation personnelle (sexe, âge, emploi, statut matrimonial...) de chaque personne vivant chez vous, quel que soit son âge.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

Pour bien remplir mes questionnaires :

- J'écris au stylo à bille noir ou bleu.
- Je n'utilise ni crayon à papier ni blanc correcteur.
- J'écris très lisiblement. **SAINT-MALO**
- Je coche la case qui convient.
- Je note un chiffre par case. **0 4**
- Je ne raye pas les autres cases, même si je ne suis pas concerné(e) par la question.
- Je ne plie pas mes questionnaires.
- Et surtout, je pense à bien les remettre à la date indiquée par mon agent recenseur.

N° Imprimé : 10

na.lesmarchesduharn@insee.fr

TOUTES LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE
WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

PLUS D'INFORMATIONS ÉGALEMENT AUPRÈS DE VOTRE AGENT RECENSEUR OU DE VOTRE MAIRIE.

Relié et imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique